



ASSOCIATION
D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
DU DISTRICT DE LA GLÂNE



RAPPORT 2006

COMITE 2006

Coordinatrice et Présidente

Pascale **MOTTET**, Vauderens

Secrétaire-comptable

Fabienne **CHATELAIN**, Cudrefin

Coordinatrices

Martine **FAIVRE**, Romont

Françoise **JOLLIET**, Lussy

Véronique **CAVIN**, Montet

Responsables de formation

Patricia **BORIN**, Berlens

Christine **PERROUD**, Lussy

Membre

Claudine **JAQUIER**, Prez-vers-Siviriez

Réviseurs des comptes

Pierre-Alain **COQUOZ**, Siviriez

René **ESSEIVA**, Villaz-St-Pierre

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Evolution

La société évolue. Il y a de plus en plus de parents qui ont chacun une activité professionnelle et le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître. Ces changements ont une influence directe sur l'activité de notre association qui voit le nombre d'enfants accueillis augmenter chaque année d'une vingtaine de pourcent (27,7% entre 2005 et 2006).

Le corollaire de cette progression est un accroissement de la charge administrative (salaire-facturation-suivi des débiteurs) et un temps plus conséquent pour nos coordinatrices consacré au contrôle des milieux d'accueil et au suivi des placements.

Notre association mise sur un accueil de qualité et malgré l'augmentation des prises en charge, il n'y a pas plus de 3 enfants accueillis en même temps chez une assistante parentale.

Nous avons pu compter cette année sur 68 milieux d'accueil dont 13 nouveaux.

Assemblée du 12.09.2006

L'assemblée générale a élu Mme Véronique Cavin, coordinatrice et conseillère communale à Montet, comme nouvelle membre du comité et a approuvé les nouveaux statuts. Depuis novembre 2006, la double signature est exigée pour toutes les opérations financières.

Finances

Les résultats des comptes de l'année 2006 dénotent une situation saine. L'attribution d'une indemnité de fr. -.40 par heure de garde, l'augmentation de l'indemnité versée aux coordinatrices et à l'administration et la modification de l'échelle des prix de pensions n'ont en rien altéré le résultat de l'exercice qui présentait un bénéfice de fr. 19'514.30 avant l'attribution d'une gratification aux assistantes parentales qui la méritent largement.

En automne 2006, le budget 2007 a été présenté à l'IAPEG qui l'a approuvé sans remarque. Les prix des différentes prestations restent les mêmes, mais il a été tenu compte d'une augmentation du nombre de placements.

Site internet : www.accueildejour.ch

La fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour a mis en ligne son site internet. Il y a des pages communes à toutes les associations et des pages spécifiques pour chacune d'elle. Pour notre région, il suffit de cliquer sur l'onglet Glâne. On y trouve toutes les informations utiles, les tarifs, les coordinatrices responsables en fonction des lieux, le rapport d'activité et les actualités (horaire de vacances de la permanence, convocation à l'assemblée) et la possibilité d'avoir des renseignements ou de s'inscrire en ligne.

Pascale Mottet, Présidente

Clin d'œil à nos assistantes parentales

Si l'évolution de notre société a une influence directe sur l'activité de notre association, seule la qualité d'accueil de nos assistantes parentales nous permet de répondre à l'augmentation constante des demandes de placements. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	2005	2006
Assistants parentales	66	78
Placements	148	189
Repas de midi (enfants scolarisés)	2102	2460
Heures de garde	51639	62720

C'est pourquoi en 2004, nous avons changé d'appellation pour les mamans de jour qui sont devenues des assistantes parentales, avec objectif principal de revaloriser cette profession qui exige de nombreuses qualités humaines comme vous pourrez le constater ci-après.

« Etre assistante parentale : définition et philosophie »

Définition de l'accueil chez une assistante parentale

L'assistante parentale prend en charge, pendant la journée et à son domicile, un à trois enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire. Elle répond au besoin de garde des parents plaçants, tout en assurant un encadrement pédagogique pensé en fonction des besoins de l'enfant, dans un cadre familial.

La loi exige que les associations lui donne une **formation de base** qui est généralement suivie d'une formation continue, à moins qu'elle ne possède déjà une formation équivalente.

Certaines assistantes parentales offrent un service de style famille élargie, alors que d'autres offrent un programme d'activités plus structuré. Tout comme les parents réclament des services de garde très différents les uns des autres, chaque assistante parentale envisage son rôle diversement, le plus important étant l'attention individualisée que reçoit chaque enfant.

Dans son rôle, une assistante parentale doit offrir des soins adéquats répondant aux besoins vitaux des jeunes enfants ainsi qu'aux exigences de leur développement (environnement sécuritaire, repas nutritifs, suffisamment de repos et d'air frais, de même qu'un milieu chaleureux et affectueux). Elle doit également appliquer une discipline qui s'appuie sur des méthodes positives et de renforcement.

Mais quel que soit le style, la garde en milieu familial est toujours constituée des quatre mêmes éléments de base : **les enfants, leurs parents, l'assistante parentale et sa famille.**

Objectifs personnels et familiaux

S'occuper des enfants peut être très satisfaisant et enrichissant (vous en connaissez beaucoup d'emplois où l'on vous embrasse tous les jours ?).

Reconnaître les limites du rôle de l'assistante parentale dans la vie de l'enfant gardé : il est bien normal de s'attacher à ces enfants. Toutefois, c'est important de rappeler que c'est un rôle d'assistante parentale et non pas un rôle parental.

Gérer certaines déceptions ou frustrations (ça n'ira pas toujours comme prévu !).

Se préparer au changement et accepter les émotions qui surgiront sont des étapes importantes pour rendre la situation moins pénible pour toutes les personnes touchées par le départ. Se donner le droit d'être triste.

Etre à l'écoute des membres de sa famille, de leurs idées et de leurs inquiétudes (par exemple, mettre de côté les jouets préférés de votre enfant pour son seul usage ou interdire aux enfants que vous gardez l'accès à la chambre de votre adolescent).

Avertir son entourage du nouvel enfant avant qu'il n'arrive chez vous.

**Tâcher de se réserver un coin, pour adultes seulement, dans la maison.
Il est agréable de s'y réfugier par moment.**

Relations avec les parents

Etablir et maintenir des rapports harmonieux avec les parents, c'est une des choses **les plus importantes** que l'assistante parentale ait à faire. Alors qu'elle passera ses journées à s'occuper des enfants, le niveau de succès et de satisfaction qu'elle éprouvera dépendra en grande partie du respect, de la compréhension et des liens de confiance qu'elle tissera avec les parents.

Savoir que tous les parents ont des **sentiments de culpabilité**. Quoiqu'on fasse pour nos enfants, nous pensons qu'on pourrait toujours faire plus. Et pour le parent qui travaille, ce sentiment de culpabilité est souvent très fort.

S'efforcer d'être **sensible** et **diplomate** dans les relations avec les parents. Certaines nouvelles, telles que les premiers mots ou les premiers pas d'un enfant, peuvent se partager avec un conjoint ou une bonne amie, mais les parents en feront leur propre découverte. Il est plus que probable que l'enfant répétera sa prouesse chez lui en soirée.

Préciser aux parents ce que vous attendez d'eux. Essayer de parler franchement des choses qui dérangent et tenter de trouver un terrain d'entente.

Se souvenir qu'en cas de litiges réguliers, la coordinatrice doit être informée ainsi que pour des problèmes plus graves (reconnaître ses propres limites).

Faire preuve de souplesse et de tolérance (horaires, divergences éducatives).

Laisser les parents parler de leurs préoccupations par rapport au placement de leur enfant et être réellement à leur écoute. Les encourager à parler.

Accueillir les parents de l'enfant chaleureusement et ne pas les laisser partir sans dire au revoir. Même s'il y a des larmes, l'enfant doit voir ses parents partir et entendre dire qu'ils vont revenir.

Parler en quelques minutes aux parents de ce que leur enfant a fait durant la journée tout en encourageant l'enfant à le raconter à ses parents.

Garantir la sécurité est l'une **des responsabilités les plus importantes** comme assistante parentale ainsi qu'assurer que votre milieu familial ne présente **aucun danger** pour les enfants. Cependant, **toujours avoir l'œil** demeure la règle la plus importante à suivre pour garantir leur sécurité.

Respecter la **confidentialité** des renseignements sur la famille.

Se rappeler que :

Confronté à un problème, c'est une solution que l'on cherche et non une victoire !

Mesdames les assistantes parentales, l'association vous dit tout simplement un

GRAND MERCI

Françoise Jolliet
Coordinatrice

FORMATION DES ASSISTANTES PARENTALES

Rapport de la formation 2006

En 2006, nous avons organisé 9 cours de formation de base et 6 cours de formation continue.

Nos assistantes parentales doivent suivre 20 heures de cours, réparties comme suit :

7 cours de 2 heures, dont les thèmes sont :

- Accueil et résolution des conflits
- Cadre législatif
- Hygiène alimentaire
- Premiers secours (en 2 parties)
- L'enfant et la discipline (en 2 parties)

2 cours de 3 heures, soit :

- Développement de l'enfant
- Conséquence de la séparation

12 nouvelles assistantes parentales ont débuté leur formation de base au début 2006, tandis que 12 autres ont quitté notre association à fin 2006.

Au 31 mars 2007, 10 assistantes parentales et 1 assistant parental ont terminé leur formation de base : il s'agit de Mmes Marie-Louise Brodard, Sandra Chassot, Eliane De Crousaz, Lubia Geinoz, Françoise Majeux, Patricia Monney-Bürgy, Vincenza Musso, Emilia Oberson, Adélaïde Panchaud, Sanja Périsset ainsi que M. Frederick Métairon.

Nous aurons le plaisir de les féliciter et de leur remettre leurs attestations lors de notre assemblée générale.

La formation continue n'est quant à elle pas obligatoire et la participation aux cours varie en fonction de l'intérêt par rapport aux thèmes choisis. En 2006, les cours proposés étaient les suivants :

- Hyperactivité : mythe ou réalité
- Conflits à l'adolescence
- Comment gérer son stress ? (2 soirées à choix)
- Le sommeil chez les 0-7 ans (2 soirées à choix)

Les deux derniers cours ont été dédoublés suite à la demande de plusieurs parents plaçants intéressés à participer aux cours de formation continue de nos assistantes parentales. C'est pourquoi, dès l'automne 2006, nous les informons de notre programme.

Nous avons tout de même constaté que seule une minorité de parents plaçants ont participé à ces deux premiers cours. Néanmoins, nous continuerons à les inviter et à dédoubler tous nos cours de formation continue car nous avons de plus en plus d'assistantes parentales.

Pour terminer, Patricia Borin et moi-même, tenons à remercier toutes nos assistantes parentales pour leur assiduité aux cours.

Christine Perroud

Procès-verbal de l'assemblée générale le mardi 12 septembre 2006 à 20h00 au café de l'Union à Billens

Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. PV assemblée extraordinaire du 15 novembre 2005
3. Rapport de la présidente
4. Rapport de la formation
5. Rapport des déléguées de la Fédération Fribourgeoise d'accueil familial de jour
6. Comptes 2005
 - a) Lecture des comptes 2005
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes 2005
 - c) Approbation des comptes 2005
7. Elections
 - a) Nomination d'un nouveau membre du comité
 - b) Elections statutaires : renouvellement du comité
 - b) Elections statutaires : réélection des vérificateurs de comptes
8. Modification des statuts
9. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations
10. Divers

1. Nomination de 2 scrutateurs

Sont élus pour cette soirée M. Conus et Mme Eltschinger.

2. PV assemblée extraordinaire du 15.11.05

Mme Françoise Jolliet fait lecture du p.v. Aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité. La présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce p.v.

3. Rapport de la présidente

Mme Pascale Mottet ne revient pas sur son rapport que tout le monde a pu lire dans le petit fascicule remis avec la convocation. Elle ajoute simplement que toutes les modifications acceptées lors de l'assemblée extraordinaire de novembre sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Pour répondre à la question posée au sujet du pourcentage des familles payant le prix coûtant, une nouvelle statistique a été effectuée. 55% des heures de garde sont des heures facturées au plein tarif, 19% sont facturées moins de 3.-, 14% entre 3 et 4.-, 10% entre 4.- et 5.40 et un peu plus de 2% sont des heures pour enfants scolarisés.

La présidente rend attentifs les conseillers communaux sur l'inégalité de traitement pour les parents plaçants qui ne peuvent déduire aux impôts que CHF 4'000.- par année et par enfant, pour autant que les deux parents travaillent. Si les deux parents travaillent à plein temps pour arriver péniblement à un revenu de plus de CHF 7'751.-, ils paieront le plein tarif et ne pourront pas déduire leurs frais effectifs. Ils seront donc traités de la même façon qu'une famille dont les revenus s'élèveraient par exemple à CHF 20'000.-.

4. Rapport de la formation

Mme Christine Perroud rappelle que la formation de base comporte 9 cours et la formation continue 5 cours. Au 1^{er} janvier 2005, 17 nouvelles assistantes ont débuté leur formation de base et 7 l'ont finie au 31 décembre. A noter encore que Mesdames Chappuis et Kaempfer ont débuté et terminé leur formation la même année.

La présidente remercie les deux responsables de la formation.

5. Rapport des déléguées de la FFMJ

Mme Martine Faivre nous dit que le gros travail de l'année 2005 a été le nouveau contrat avec le Département de la santé et des affaires sociales. Avant, les associations recevaient CHF 125.- par enfant placé et maintenant il s'agit de CHF 350.- par nouveau milieu d'accueil actif et CHF 300.- par ancien milieu d'accueil actif. Cela signifie que les coordinatrices effectuent dorénavant 2 visites par milieu d'accueil et non plus 2 visites par enfant placé.

Autre travail effectué par la fédération fribourgeoise : l'élaboration du site Internet qui est déjà actif.

6. Comptes 2005

a) Lecture des comptes 2005

La parole est donnée à **Mme Fabienne Châtelain** qui fait lecture des comptes 2005 d'où il ressort un bénéfice de Fr. 2'444.90 . Le capital au 31.12.2005 s'élève à Fr. 11'113.75.

b) Rapport des vérificateurs des comptes 2005

M. René Esseiva fait lecture du rapport. MM. René Esseiva et Pierre-Alain Coquoz demandent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité et à la secrétaire-comptable.

c) Approbation des comptes 2005

Les comptes 2005 sont approuvés à l'unanimité.

7. Elections

a) Nomination d'un nouveau membre du comité

Mme Mottet rappelle qu'en novembre, nous avons lancé un appel aux communes afin de compter un représentant communal de plus dans notre comité, ce qui n'a pas donné de résultat. Toutefois, dès le 1^{er} janvier 2006, nous avons engagé une nouvelle coordinatrice, Madame Véronique Cavin, conseillère communale à Montet.

Sa nomination est acceptée par applaudissement.

b) Elections statutaires : renouvellement du comité

Tous les membres du comité acceptent un nouveau mandat de 2 ans.

Réélections acceptées par applaudissement.

c) Elections statutaires : réélection des vérificateurs de comptes

Messieurs Coquoz et Esseiva acceptent également un nouveau mandat.

Aucune autre proposition. Ils sont réélus par applaudissement.

8. Modification des statuts

La présidente explique les raisons principales de ce toilettage des statuts. En effet, suite à la nouvelle appellation de l'association, on en a profité pour modifier « maman de jour » en « assistante parentale ». De plus, les parents plaçants montrant peu d'intérêt au côté associatif, nous avons aboli l'assemblée des parents plaçants.

Rapide tour des modifications prévues, avec quelques corrections supplémentaires.

La discussion est ouverte.

Plusieurs conseillers communaux expriment le souhait que l'on garde la signature collective à deux pour les opérations financières. L'article 3 est donc mis au vote et la signature individuelle est refusée par 30 voix contre 17. L'article 3 est donc maintenu en l'état.

Les statuts sont ensuite approuvés à l'unanimité.

9. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations

7 assistantes parentales ont terminé leur formation de base, dont 4 sont présentes ce soir et reçoivent des mains de M. Patrick Audemars, président de la FFMJ, le certificat accompagné d'une rose. Il s'agit de : Rachel Bourqui – Jincy Chappuis – Gabriela Kubecek – Corinne Monney.

Les 3 personnes absentes recevront également leur certificat. Il s'agit de : Astrid Bard – Iris Kaempfer – Marie-Eve Panchaud.

Toutes ces personnes sont remerciées et félicitées par applaudissements.

10. Divers

Mme Mottet explique que les parents plaçants ont été invités aux cours de formation continue de l'automne 2006. Etant donné le peu d'intérêt de leur part, dorénavant et afin d'éviter des frais administratifs, ils ne recevront plus d'invitation personnelle mais pourront en tout temps consulter le site Internet pour voir s'ils ont des intérêts pour l'un ou l'autre des cours de formation continue.

Autre point à révéler : dès le 1^{er} janvier 2007, le comité a décidé d'uniformiser les tarifs des repas en fonction de l'âge des enfants. Les prix seront donc fixés selon une table et seront les mêmes pour tous. Les parents plaçants et assistantes parentales recevront cette table au début décembre.

Mme Evelyne Jaquet, au nom de la commune de Billens, nous dit qu'un verre de l'amitié sera offert en fin d'assemblée. Elle profite de prendre la casquette de la ludothèque pour informer les assistantes parentales que la ludothèque a décidé de leur octroyer un tarif préférentiel, à savoir 10 jeux pour 6 semaines au tarif de CHF 50.- par année. La présidente et les assistantes parentales présentes remercient Mme Jaquet pour cette bonne nouvelle.

Mme Myriam Dafflon, présidente de l'IAPEG, au nom des 18 communes, remercie vivement l'association pour la qualité de leur travail et félicite les assistantes parentales qui ont fini leur formation.

Mme Josiane Eltschinger propose que le PV soit mis sur le site, ce qui éviterait la longue lecture du début d'assemblée. Le comité prend note.

Elle demande aussi s'il est nécessaire d'inclure un témoignage de parents plaçants s'ils ont si peu d'intérêt pour l'association.

La présidente répond que les parents plaçants sont également nos partenaires et que sans eux, l'association n'existerait pas. Leur témoignage a donc sa place.

M. Lüthi fait remarquer que le bruit dans la salle n'est pas des plus agréables et empêche de bien entendre ce qui se dit. Le comité est entièrement d'accord avec cette remarque et fera attention au choix de la salle pour la prochaine assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente termine cette assemblée en effectuant les remerciements d'usage.

Séance levée à 21h30

La secrétaire :
F. Châtelain

Romont, le 14 septembre 2006

BILAN AU 31.12.2006

ACTIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2005	Comptes 2006
1000	Caisse	122.65	158.00
1010	BCF	34'984.30	36'811.65
1030	Débiteurs parents	43'976.85	50'059.05
1031	Débiteurs communes	14'141.60	13'934.80
1060	Impôt anticipé	22.45	34.70
1090	Actifs transitoires	13'978.50	17'600.15
	TOTAL ACTIFS	107'226.35	118'598.35

PASSIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2005	Comptes 2006
2000	Créanciers	1'009.50	74.40
2001	Impôt à la source	187.85	209.60
2005	Salaires à payer	35'267.25	40'384.90
2090	Passifs transitoires	4'289.35	15'595.75
2091	Provision gratification AP 2005	24'000.00	0.00
2091.1	Provision gratification AP 2006		18'288.70
2092	Provision pertes sur facturation	4'500.00	3'478.20
2093	Provision matériel de bureau	4'543.75	2'912.55
2094	Provision formation AP	3'474.50	3'474.50
2095	Provision actions sociales	1'840.40	1'840.40
2096	Provision publicité	3'000.00	3'000.00
2097	Provision couverture en cas de maladie	4'000.00	4'000.00
2097.1	Provision LPP	3'000.00	3'000.00
2098	Provision augmentation salaires AP	6'000.00	6'000.00
2099	Provision matériel pour enfants	1'000.00	1'000.00
2099.1	Provision 10 ^{ème} anniversaire		3'000.00
2100	Capital	11'113.75	12'339.35
	TOTAL PASSIFS	107'226.35	118'598.35
	<u>Mouvement de la fortune</u>		
	Capital au 01.01.2006		11'113.75
	Bénéfice net de l'exercice		1'225.60
	Capital au 31.12.2006		12'339.35

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2006

N° Cpte	Désignation	Comptes 2005	Comptes 2006
PRODUITS			
6000	Participation des parents	228'332.85	299'523.95
6020	Remboursement des repas	18'479.05	19'520.35
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	16'816.00	22'140.00
6022	Remb. indemnités forfaitaires – Aide aux devoirs	645.00	247.50
6030	Remb. indemnités accident		3'527.00
6052	Remb. Allocations familiales	9'273.70	12'280.95
6101	Rétribution cantonale	19'900.00	21'050.00
6102	Subventions des communes	50'206.15	60'302.50
6103	Subventions cantonales pour formation	5'642.30	4'823.55
6110	Don Loterie Romande	26'800.00	33'400.00
6150	Cotisations membres individuels	4'400.00	5'300.00
6151	Cotisations membres collectifs	1'500.00	1'900.00
6291	Dissolution provision gratification AP 2005		24'000.00
6293	Dissolution provision matériel bureau		1'631.20
6700	Intérêts créanciers	127.00	148.00
6900	Revenus divers		59.00
		382'122.05	509'854.00
CHARGES			
4000	Salaires AP	230'850.05	300'126.45
4001	Salaires AP (indemnités maladie)	213.15	275.85
4005	Salaires coordinatrices	11'479.45	13'853.25
4015	Salaire administration	5'928.75	7'498.70
4016	Salaires pour formation		2'017.05
4021	Indemnités forfaitaires	21'020.00	29'162.00
4022	Indemnités forfaitaires – Aide aux devoirs	645.00	247.50
4030	Indemnités accident		3'527.00
4050	Cotisations AVS/AC	21'828.30	28'407.65
4051	Assurance LAA	4'461.30	6'010.30
4052	Allocations familiales	9'273.70	12'280.95
4061	Frais de repas remboursés	18'479.05	19'520.35
4065	Indemnités coordinatrices	2'696.25	3'727.50
4066	Indemnités AP		25'006.00
4067	Indemnités administration	2'785.00	1'761.25
4068	Jetons de présence comité	1'675.00	1'925.00
4069	Jetons présence cours AP	4'360.00	4'580.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'200.00	1'800.00
4076	Téléphones administration	600.00	600.00
4077	Indemnités loyer		5'488.75
4085	Déplacements coordinatrices	2'495.55	4'432.75
4090	Frais de formation	3'995.10	3'475.00
4091	Indemnités de formation	40.00	40.00
4110	Location du bureau	1'290.00	1'410.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	505.00	743.00
4200	Frais bancaires	794.85	881.85
4300	Frais informatique		1'631.20
4500	Assurance exploitation	711.90	1'101.25
4700	Fournitures de bureau	850.25	771.05
4720	Frais de port	1'927.20	2'127.10
4730	Téléphone	385.00	380.30
4800	Annonces	364.95	32.30
4820	Frais acquisition matériel bébé	682.70	1'118.60
4900	Frais divers	1'139.65	1'379.75
4941	Provision gratification AP 2005	24'000.00	
4941.1	Provision gratification AP 2006		18'288.70
4947	Provision LPP	3'000.00	
4949.1	Provision 10 ^{ème} anniversaire		3'000.00
		379'677.15	508'628.40
BENEFICE DE L'EXERCICE			
Total des Produits		382'122.05	509'854.00
Total des Charges		379'677.15	508'628.40
BENEFICE DE L'EXERCICE		2'444.90	1'225.60

Explications relatives à certains postes du bilan

No compte

1030	Montants facturés aux parents en suspens au 31.12.2006
1031	Montants facturés aux communes pour le 4 ^{ème} trimestre 2006
1090	Actifs transitoires au 31.12.2006 (Rétribution cantonale et allocation familiales 2 ^{ème} semestre 2006, cotisations 19 communes, loyer janvier 2007, etc...)
2005	Salaires dus de décembre 2006 des assistantes parentales, coordinatrices et administration.
2090	Passifs transitoires au 31.12.2006 (Solde cotisations AVS, facture pour cours de formation pas encore reçue)

Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits

No compte

4000	Salaires bruts des assistantes parentales pour un total de 62'720 heures de placement (+21%).
4005	745.50 h. de travail pour nos 3 coordinatrices.
4015	352.25 h. de travail pour la secrétaire-comptable.
4021	Ce montant correspond à 2'460 repas pour enfants scolarisés, soit 17 % de plus que l'année précédente.
4022	Des forfaits sont accordés à certaines AP qui assument la responsabilité des devoirs des enfants scolarisés qu'elles accueillent. Ces frais sont remboursés par les PP (6022).
4030	Indemnités accident payées aux assistantes parentales et remboursées par notre assurance dans le compte 6030.
4050	Sur les salaires bruts : AVS 10,1% (+ frais de gestion 2,5% du montant AVS) ; Chômage 2,5% ; AF 2,54%
4051	Accidents professionnels = 4,35‰ des salaires bruts et accidents non professionnels (+ de 8 heures par semaine) = 15,44‰ des salaires bruts
4065	Les indemnités coordinatrices ont été séparées, soit Fr. 5.- comme indemnités coordinatrices et Fr. 5.- comme indemnités loyer (compte 4077).
4067	Les indemnités administration ont été séparées de la même façon que pour les coordinatrices.
4077	Ces indemnités correspondent à CHF 5.- par heure de travail des coordinatrices et de la secrétaire-comptable pour travail à domicile.
4090	Ce poste comprend tous les frais liés aux soirées de formation (honoraires + transport).
6000	La participation des parents s'est élevée à environ 79,61% du prix coûtant, soit 0,65% de plus qu'en 2005.
6101	Depuis le 01.01.2005, la rétribution cantonale s'effectue en fonction du nombre de milieux d'accueil, soit CHF 300.- par milieu d'accueil actif, et CHF 350.- par nouveau milieu d'accueil actif. Durant l'année, nous avons placé 189 enfants auprès de 78 assistantes parentales.
6102	Participation des communes = environ 16,02% du prix coûtant, soit 1,34% de moins qu'en 2005.
6103	Le Service de l'Enfance et de la Jeunesse rembourse le 50% de la formation de base des AP ainsi que la formation continue des AP et des coordinatrices. De plus, depuis 2005, le 50% des indemnités de cours versées aux AP ainsi que le 50% des heures de travail de préparation des cours de nos 2 coordinatrices responsables sont également remboursés.
6110	La Loterie Romande nous a versé un forfait de Fr. 200.-- par enfant de moins de 6 ans (110 placements), et Fr. 300.-- par enfant de plus de 6 ans (38 placements).
6150	212 membres individuels à Fr. 25.--. Cette augmentation s'explique par le nombre croissant de familles utilisant nos services.
6151	19 membres collectifs à Fr. 100.-- (= communes ayant adhéré au pot commun de l' IAPEG).

BUDGET 2007

N° Compte	Désignation	Montant
	PRODUITS	
6000	Participation des parents	253'500.00
6020	Remboursement des repas	15'000.00
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	18'000.00
6022	Remboursement indemnités forfaitaires devoirs	300.00
6101	Rétribution cantonale	18'500.00
6102	Subventions des communes	117'000.00
6103	Subventions cantonales pour formation	5'497.65
6110	Don Loterie Romande	20'000.00
6120	Dons	1'000.00
6150	Cotisations membres individuels	5'000.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00
6700	Intérêts créanciers	200.00
		455'997.65
	CHARGES	
4000	Salaires AP	291'349.50
4005	Salaires coordinatrices	14'343.65
4015	Salaires administration	6'147.25
4016	Salaires pour formation	1'195.30
4021	Indemnités forfaitaires	22'000.00
4022	Indemnités forfaitaires devoirs	300.00
4050	Cotisations AVS/AC	27'507.85
4051	Assurance LAA	5'405.10
4061	Frais de repas remboursés	15'000.00
4065	Indemnités coordinatrices	6'720.00
4066	Indemnités AP	26'000.00
4067	Indemnités administration	2'880.00
4068	Jetons de présence comité	2'500.00
4069	Jetons présence cours AP	4'000.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'800.00
4076	Téléphones administration	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	2'500.00
4086	Déplacements administration	500.00
4090	Frais de formation	5'800.00
4091	Indemnités de formation	160.00
4110	Location du bureau	1'500.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	800.00
4200	Frais bancaires	1'000.00
4500	Assurance exploitation	2'500.00
4700	Fournitures de bureau	1'200.00
4720	Frais de port	2'600.00
4730	Téléphone	500.00
4800	Annonces	1'000.00
4820	Frais acquisition matériel bébé	1'000.00
4900	Frais divers	1'500.00
4910	10 ^{ème} anniversaire	3'000.00
		453'308.65
	RESULTAT BUDGET 2007	
	Total des Produits	455'997.65
	Total des Charges	453'308.65
	BENEFICE PRESUME	2'689.00

Explications relatives à certains postes du budget 2007

No compte

- 4000 Ce poste a été calculé pour 65'000 heures à Fr. 4.4823/h. de salaire brut, ce qui représente un salaire net de Fr. 4.20/h.
- 4005 Les heures de travail de chacune des deux coordinatrices sont estimées à 7 heures de travail hebdomadaire.
- 4015 Les heures de travail de la secrétaire-comptable sont estimées à 6 heures par semaine.
- 4021 Montant forfaitaire de CHF 11.- versé aux assistantes parentales pour la prise en charge de midi des enfants scolarisés, y.c. repas et heures de garde (estimation 2000 repas).
- 4066 Indemnités versées aux assistantes parentales pour travail à domicile, correspondant à CHF 0.40 par heure de garde.
- 4500 La nette augmentation des assurances d'exploitation est due à la réadaptation effectuée sur notre RC d'entreprise afin que nos AP et PP soient assurés de la même façon que dans les autres associations cantonales.
- 4720 L'augmentation conséquente de ce poste s'explique par le nombre toujours croissant d'envois mensuels de factures et de salaires.
- 6000 La participation des parents est estimée à 65% du prix coûtant de CHF 6.-.
- 6021 Repas des enfants scolarisés facturés à CHF 9.-. La différence de Fr. 2.- est prise en charge par l'association.
- 6101 La rétribution cantonale est payée en fonction du nombre de milieux d'accueil. Le budget prévoit 10 nouveaux milieux d'accueil à CHF 350.- et 50 milieux d'accueil déjà actifs à CHF 300.-.
- 6102 Participation des communes estimée à 30% du nouveau prix coûtant de CHF 6.-. Le solde de 5% est à la charge de l'association.
- 6103 Nous facturons à l'Etat le 50% des frais de formation, des jetons de présence des assistantes parentales aux soirées de cours, ainsi que les heures de préparation et de présence des coordinatrices responsables de la formation.

Témoignage d'une assistante parentale

Cela fait 3 ans que je suis assistante parentale. C'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille les enfants qui me sont confiés.

C'est une grande satisfaction pour moi de m'occuper de ces enfants; je leur apporte ce que je voudrais que l'on donne à mes propres enfants si je devais les donner à garder.

Etre entourés d'enfants nous apprend tous les jours quelque chose et nous fait prendre conscience des choses simples de la vie.

Quant à l'association, je les remercie pour leur disponibilité et leur gentillesse.

Esther Berset

Témoignage de parents plaçants

Cela fait presque 5 ans que nos enfants, Loïc 5 ans, Gaéтан 3 ans et bientôt Elsa 6 mois sont gardés par Patricia Borin.

Elle s'occupe d'eux avec tellement d'amour, joue avec eux, leur raconte plein d'histoires, les emmène en ballade, les entoure de câlins et de tendresse...

Alors quand on va chez Patricia, c'est la fête !

Nous étions un petit peu réticents au début car ils avaient un chien. Nous avons été vite rassurés par la manière stricte dont elle faisait respecter aux enfants et au chien, les règles de comportement vis-à-vis de l'autre.

Patricia est vraiment très disponible, que ce soit au niveau des horaires, pour des dépannages de dernière minute et même au milieu de la nuit quand je devais accoucher.

Patricia est bien plus qu'une assistante parentale, elle est devenue une amie. Elle est une véritable perle pour notre famille et nous sommes si heureux de pouvoir continuer à lui confier nos 3 enfants et ainsi d'aller travailler le cœur léger.

Corinne et Harouna Wa Mbengi

REMERCIEMENTS

Cette année 2006 a vu la concrétisation des changements annoncés en 2005. La reprise du secteur sud par une nouvelle coordinatrice, les changements de tarifs, la nouvelle rétribution du canton, toutes ces modifications ont touché l'un ou l'autre des intervenants, que ce soit au niveau des contacts, du financement, de l'administration. Au nom du Comité, je remercie chacune des parties de leur esprit d'ouverture, que ce soit les assistantes parentales, les parents plaçants, l'IAPEG ou le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse.

Un merci également aux coordinatrices et à notre secrétaire-comptable qui font face à une augmentation de leur temps de travail et qui exercent leur activité dans une atmosphère constructive. Un merci aux responsables de la formation, qui souvent dans l'ombre, préparent les cours obligatoires des nouvelles assistantes parentales et trouvent des idées inédites pour la formation continue. Et un merci à la représentante des parents, qui l'air de rien, prépare notre 10^{ème} anniversaire...

Merci à Patrick Audemars, président de la Fédération cantonale et aux membres qui poursuivent le travail d'unification dans notre canton.

Pour terminer, je remercie vivement la Loterie romande. Sans elle, les rabais pour 2^{ème} enfant et suivants, pour les forfaits de midi ainsi que la bonne marche de notre service ne seraient pas possible. MERCI



Pascale Mottet, Présidente

STATISTIQUES 2006

Exercice comptable du 01.01.2006 au 31.12.2006

COMMUNES	Nbre placements par commune	Facturé aux parents	% facturé aux parents	Facturé aux communes	% facturé aux communes	A charge de l'association	% à charge de l'association	TOTAL	Nbre heures de placement	Nombre de repas de midi	Nbre assist.parent.par commune
Auboranges	1	1669.5	100.00		0.00		0.00	1669.50	278.25		2
Billens-Hennens	5	4757.40	59.49	3239.10	40.51		0.00	7996.50	1332.75	111	4
Chapelle	1	339.00	100.00		0.00		0.00	339.00	56.50		1
Le Châtelard	1	738.00	100.00		0.00		0.00	738.00	123.00		
Châtonnaye	3	3689.45	90.43	281.2	6.89	109.35	2.68	4080.00	680.00	56	1
Ecublens	1	859.30	43.33	1123.7	56.67		0.00	1983.00	330.50		
Grangettes											
La Folliaz	13	16256.55	85.00	2123.40	11.10	745.05	3.90	19125.00	3187.50	172	4
Massonnens	4	3574.40	74.40	852.2	17.74	377.90	7.87	4804.50	800.75		
Mézières	12	18035.65	84.84	2222.15	10.45	1000.20	4.71	21258.00	3543.00	40	6
Montet	3	640.50	100.00		0.00		0.00	640.50	106.75	117	1
Romont	36	43693.80	71.17	15135.75	24.65	2562.45	4.17	61392.00	10232.00	1036	9
Rue	6	13727.15	74.70	4631.75	25.20	17.60	0.10	18376.50	3062.75	5	6
Siviriez	25	32028.65	84.00	4178.20	10.96	1921.65	5.04	38128.50	6354.75	510	11
Torny	5	1452.05	91.24	38.20	2.40	101.25	6.36	1591.50	265.25		2
Ursy	24	24941.55	72.37	8314.50	24.13	1207.95	3.50	34464.00	5744.00	294	9
Villaz-St-Pierre	6	20908.30	88.69	1498.80	6.36	1168.40	4.96	23575.50	3929.25		6
Villorsonnens	16	48844.15	80.55	6375.80	10.51	5417.55	8.93	60637.50	10106.25	45	6
Vuarmarens	5	21242.25	88.03	2888.25	11.97		0.00	24130.50	4021.75		4
Vuistemens-dt-R	17	26361.50	76.49	6298.80	18.28	1805.20	5.24	34465.50	5744.25	74	5
Hors-district	5	15823.80	93.50	1100.70	6.50		0.00	16924.50	2820.75		1
	189	299582.95	79.61	60302.50	16.02	16434.55	4.37	376320	62720.00	2460	78